
LE COMMONWEALTH

Association regroupant aujourd'hui 50 États membres et représentant le quart de la population mondiale, le Commonwealth permet au Canada de jouer un rôle croissant dans le monde et demeure une instance active où sa diplomatie s'exprime. À son accession à l'indépendance en mars 1990, la Namibie en est devenue le cinquantième membre. En outre, un nouveau Secrétaire général, le chef Emeka Anyaoku du Nigéria, a pris ses fonctions en juillet 1990.

Mandaté par les chefs de gouvernement des pays membres du Commonwealth réunis en 1989 à Kuala Lumpur, un comité d'examen s'est attaché à préparer le Commonwealth à relever les défis des années 90 et au-delà. À la réunion biennale des hauts responsables, qui s'est tenue en novembre 1990 à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée), le Canada a souligné que les droits de la personne, les valeurs démocratiques et l'égalité pour les femmes constitueraient les principes directeurs du futur Commonwealth.

Au cours de l'une de ses réunions, le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth, alors présidé par le très honorable Joe Clark, a

précisé qu'il n'y aurait aucune modification des sanctions prises contre l'Afrique du Sud avant que le gouvernement de Pretoria ait pris certaines mesures concrètes et pratiques pour mettre fin à l'apartheid. Un groupe d'experts du Commonwealth présidé par un Canadien, M. John Harker, a étudié comment on pourrait répondre aux besoins de développement des ressources humaines que connaît une Afrique du Sud débarrassée de l'apartheid.

Le Canada s'est déclaré favorable au renforcement des engagements pris par le Commonwealth à l'égard des droits de la personne, des valeurs démocratiques et de l'égalité pour la femme. Il a apporté son ferme soutien à la création d'un groupe d'observateurs du Commonwealth chargé de surveiller les élections, et il a participé à des missions d'observation en Malaisie et au Bangladesh.

En octobre 1990, l'honorable Mary Collins, ministre responsable de la situation de la femme, a animé une réunion historique à laquelle assistaient les ministres du Commonwealth responsables de ce portefeuille.

DROITS DE LA PERSONNE ET AFFAIRES SOCIALES

Le Ministère a continué de promouvoir le respect des droits de la personne et d'appeler à leur insertion dans tous les aspects de la politique étrangère.

À la 47^e session de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme, qui s'est tenue du 28 janvier au 8 mars, le Canada a coprésenté une vingtaine de résolutions. En adhérant à une déclaration du président sur les pays baltes, la Commission a montré pour la première fois qu'elle était prête à examiner les antécédents de certains pays comme l'URSS en la matière. De nouveaux rapporteurs ont été expressément nommés pour examiner la situation en Iraq, au Koweït occupé et à Cuba. Enfin, la Commission a réalisé quelques progrès en améliorant les normes sur les droits de la personne pour les victimes d'internements administratifs et les personnes torturées ou disparues, et en définissant les droits des minorités.

Le Canada a joué un rôle prépondérant dans l'étude des problèmes relatifs à l'enfance, comme on a pu le constater lorsqu'il a coorganisé le Sommet mondial pour les enfants qui a eu lieu les 29 et 30 septembre 1990, et, surtout, lorsque la co-présidence de celui-ci est revenue au premier ministre Brian Mulroney.

Ce sommet, auquel participaient plus de 70 chefs d'État ou de gouvernement, a été le plus grand rassemblement de dirigeants mondiaux qui ait jamais eu lieu. On y a attiré l'attention sur les problèmes auxquels les enfants sont confrontés dans le monde et recommandé des solutions pratiques.

Le Ministère a, par le biais d'entretiens officiels avec des organismes nationaux, multiplié les contacts avec les groupes autochtones, afin de tenir compte de leurs préoccupations dans l'exercice de son mandat. Le Canada a appuyé la décision visant à faire participer les groupes autochtones à la préparation de l'Année internationale des populations autochtones, fixée à 1993.

Le 5 juillet 1990, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, qui est entrée en vigueur en novembre 1990. Il a été l'un des premiers pays du Groupe des Sept (G-7) à prendre cette mesure. Il a également participé à l'action du Groupe de travail du G-7 sur les produits chimiques dont l'objectif était d'empêcher que des produits chimiques précurseurs et essentiels servent à fabriquer des drogues interdites.